



**FIDA**

**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

**Conseil d'administration - Soixante-quatorzième session**

Rome, 5-6 décembre 2001

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)**



## RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)

### I. INTRODUCTION

1. À sa vingt-quatrième session, en février 2001, le Conseil des gouverneurs a approuvé le document GC 24/L.3 intitulé Partenariats pour éradiquer la pauvreté rurale – Rapport de la Consultation chargée d'examiner l'adéquation des ressources dont dispose le FIDA 2000-2002. Le document contenait un Plan d'action énonçant les principales recommandations de la Consultation que le FIDA était chargé de mettre en oeuvre au cours de la période 2000-2002. Il était demandé qu' " ... à compter de septembre 2000, le Conseil d'administration [soit] tenu périodiquement informé des progrès réalisés, et le Conseil des gouverneurs chaque année".

2. Le présent rapport a pour but d'informer le Conseil d'administration de l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Plan d'action. Les principaux progrès réalisés ainsi que les enjeux et les problèmes sont résumés dans les paragraphes qui suivent. Des renseignements plus détaillés sont présentés dans le tableau de l'annexe.

### II. PRINCIPAUX PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN OEUVRE

3. Dans son rapport, la Consultation a souligné que le principal avantage comparatif du FIDA résidait "... dans son aptitude à définir, expérimenter et promouvoir des approches plus efficaces pour éliminer la pauvreté rurale ...". Compte tenu de son avantage comparatif, le FIDA a un quadruple rôle à jouer dans la mobilisation et le transfert de ressources (texte extrait du paragraphe 12):

- **En tant qu'innovateur** dans l'élaboration d'instruments efficaces d'éradication de la pauvreté rurale, de modèles et de savoir-faire à l'échelon local, le FIDA recherche des solutions nouvelles et sûres pour éliminer les contraintes auxquelles sont confrontés ses bénéficiaires dans divers contextes. Ce faisant, il consolide, affine et enrichit son "capital intellectuel".
- **En tant qu'institution de savoirs**, le FIDA met à profit son rôle d'innovateur par un processus d'apprentissage mutuel et le partage des expériences avec d'autres intervenants actifs dans ce domaine.
- **En tant que catalyseur**, le FIDA élargit la portée de ses actions de lutte contre la pauvreté en instituant des partenariats stratégiques avec d'autres donateurs, gouvernements, ONG et organisations de la société civile travaillant avec les pauvres, à la base. Ces partenariats profitent aussi d'échanges d'idées et d'approches qui prennent en compte les programmes et initiatives d'autres donateurs. Le rôle de catalyseur du Fonds implique aussi la possibilité de reproduire et d'amplifier des initiatives nationales et locales, ainsi que d'influer sur les politiques et mesures en faveur des pauvres.
- **En tant que chef de file** de stratégies efficaces de réduction durable de la pauvreté, le FIDA apporte la preuve des résultats quantitatifs et qualitatifs qu'il a obtenus."

4. La mise en oeuvre du Plan d'action renforcera l'avantage comparatif du FIDA et les différentes facettes de son rôle. En 2000-2001, des mesures concrètes ont été prises, plus particulièrement pour élaborer le cadre théorique et méthodologique et les procédures de base nécessaires pour définir plus précisément la vocation du FIDA et améliorer la qualité de son action. Dans les paragraphes qui suivent, les principaux progrès réalisés dans la mise en oeuvre des diverses recommandations du Plan, qui se recoupent en partie, ont été regroupés en quatre piliers: i) politique générale et participation;



ii) performance et impact; iii) innovation et gestion des savoirs et iv) instauration de partenariats. Ces piliers, qui sont interdépendants et se renforcent les uns les autres, s'articulent sur la fonction primordiale du FIDA – qui est d'éliminer la pauvreté en milieu rural en favorisant le développement agricole et rural à l'aide de prêts et de dons.

**Politique générale et participation** (recommandations A i), iii), iv), B ii))

5. Le FIDA privilégie désormais les mesures visant à infléchir les politiques générales en faveur des pauvres et à encourager la création d'organisations représentatives qui soient au service des ruraux pauvres. Dans le cadre de son organisation interne, pour systématiser et mieux suivre les activités liées aux politiques générales, le Fonds a créé un groupe de travail inter-départements chargé de mettre au point des directives pour l'analyse et le dialogue politiques/institutionnels. On a étudié les cas où le FIDA avait réussi à infléchir les politiques générales et les institutions dans un sens favorable aux ruraux pauvres. Compte tenu de l'expérience acquise dans le cadre des opérations du Fonds (au titre de prêts et de dons), un cadre théorique a été mis au point pour la typologie des institutions et le dialogue sur les politiques.

6. Les projets ont depuis toujours été pour le FIDA le cadre essentiel du dialogue sur les politiques, et les efforts se poursuivent pour affiner l'orientation générale des projets et programmes qu'il finance. Les grands thèmes du dialogue sur les grandes orientations ont été le financement rural, la décentralisation et le développement à assise communautaire, la prestation des services, les modes de faire-valoir et la gestion des ressources naturelles (en particulier des ressources en eau et des terres de parcours). Ce dialogue a été renforcé par la décision d'établir des exposés des options et stratégies d'intervention par pays (COSOP), démarche qui fait intervenir de plus en plus des ateliers de confrontation avec la réalité et des réunions associant tous les acteurs et bénéficiaires. Des mesures ont été prises en vue de renforcer la collaboration avec d'autres institutions financières internationales pour l'évaluation des contextes politiques et institutionnels, notamment avec la Banque mondiale pour l'établissement des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). En même temps, des études et ateliers spéciaux ont été l'occasion de promouvoir l'application de politiques générales de lutte contre la pauvreté. Au Népal, par exemple, le FIDA a financé une étude menée par SAPPROS (une ONG) sur les possibilités de prestation de services sur les hautes terres. Lors d'un atelier qui a réuni en août 2001 avec l'appui du FIDA plusieurs parties prenantes, le gouvernement a décidé d'adopter les principales recommandations issues de l'étude et de les intégrer dans une nouvelle politique visant à améliorer les moyens d'existence des pauvres dans les zones montagneuses du Népal.

7. D'autres actions concrètes sont nécessaires. En particulier, il faut impérativement donner au personnel la formation appropriée pour renforcer sa capacité d'analyse des politiques et des institutions. Il faut d'autre part renforcer les partenariats et le maillage avec les institutions concernées pour l'analyse des grandes orientations.

**Performance et impact** (recommandations A iv), B i) iii) v) vi), D ii))

8. Des efforts tout particuliers ont été faits pour donner suite aux recommandations relatives au renforcement de la performance et de l'impact. En 2001, un groupe de travail conjoint du Département Gestion des programmes et du Bureau de l'évaluation et des études a examiné de façon approfondie la nécessité et les possibilités d'accroître l'impact grâce au cycle de projet. Pour finir, on a introduit en juin 2001 un document de conception de projet et un dossier clé de format unifié. Le dossier clé comprend notamment des tableaux sur le cadre logique, la typologie de la pauvreté et des groupes cibles, la typologie et l'analyse institutionnelle des partenaires du projet, qui sont reliés à une matrice des rôles des parties prenantes et à un résumé des opérations d'autres donateurs et des partenariats dans la zone du projet. Les premiers résultats obtenus par le personnel et les membres de mission qui ont utilisé le document de conception et le dossier clé sont tout à fait positifs.



9. Un avant-projet de cadre pour l'évaluation d'impact a été établi à la suite d'une enquête initiale faite par toutes les divisions du Département Gestion des programmes. Ce cadre méthodologique devrait faire le lien avec les objectifs de développement fixés lors de la conférence du Millénaire et permettre d'harmoniser les critères d'évaluation, comme l'ont demandé le Comité d'aide au développement et le Groupe de coopération pour l'évaluation constitué par les banques multilatérales de développement. Une version préliminaire du guide pratique pour le suivi et l'évaluation des projets de développement rural a été examinée lors d'un atelier qui a réuni des directeurs de projet ainsi que des partenaires nationaux et internationaux (30-31 octobre 2001).

10. Les questions d'environnement, de sécurité alimentaire des ménages et de parité hommes-femmes, qui revêtent un caractère transsectoriel, continuent d'être au cœur des opérations. Pour citer un exemple concret, les mesures anthropométriques de la malnutrition et des indicateurs ventilés par sexe ont été introduits à titre expérimental en vue de suivre l'impact des projets. L'utilité des mesures anthropométriques a été confirmée - s'il en était besoin - lors d'un atelier récemment organisé par le FIDA (Fiuggi, 19-20 septembre 2001), qui a réuni des représentants de gouvernements, d'instituts de recherche et d'institutions bilatérales et multilatérales.

11. L'examen périodique du portefeuille de projets privilégie désormais l'évaluation de la performance, démarche rendue plus facile par l'adoption d'un modèle modifié de rapport sur l'état d'avancement par projet ainsi que d'une nouvelle fiche analytique du portefeuille de pays. De nouvelles directives axées sur l'évaluation d'impact ont été introduites pour le rapport d'achèvement de projet.

12. L'une des priorités d'action pour l'an prochain, voire les deux prochaines années, sera de veiller à ce que le FIDA et ses partenaires d'exécution continuent d'appliquer une approche axée sur l'impact tout au long du cycle des projets – avec l'aide du don d'assistance technique approuvé par le Conseil d'administration en mai 2000. Parmi les autres priorités figurent la formation du personnel et des directeurs des projets du FIDA à l'utilisation d'approches susceptibles d'accroître l'impact, la mise au point de directives opérationnelles pour l'évaluation d'impact et, enfin, l'adaptation aux différentes régions du guide pratique pour le suivi et l'évaluation des projets de développement rural.

#### **Innovation et gestion des savoirs (recommandation B iv))**

13. Une unité de facilitation et d'appui pour la gestion des savoirs a été créée, et une stratégie de gestion des savoirs est en préparation. Il existe maintenant quatre groupes thématiques qui travaillent plus précisément dans le domaine des outils diagnostiques, de la gestion des terres de parcours, des microentreprises rurales et du financement rural. La gestion des savoirs sur les questions liées à la problématique hommes-femmes a permis de créer une base de connaissances intitulée Sécurité alimentaire des ménages et rôle des hommes et des femmes, qui fonctionne à titre pilote sur le site web du FIDA. Une évaluation de la capacité d'innovation du Fonds a été faite et, selon les premiers résultats, il apparaît que le rôle de l'organisation est de repérer les innovations intéressantes, de les adapter en les appliquant et en les développant sur le terrain et, enfin, de se faire le catalyseur de leur transposition et de leur amplification par d'autres partenaires.

14. Même lorsque la stratégie en matière de gestion des savoirs aura été mise au point, il restera à définir et approfondir les thèmes centraux que sont la production et la diffusion des savoirs, les responsabilités internes de l'organisation et le programme de travail et budget. Cette stratégie et les crédits budgétaires affectés à ce secteur devront de plus être harmonisés avec ceux qui sont prévus pour la gestion axée sur l'impact, l'élaboration des politiques générales et l'instauration de partenariats.



### **Instauration de partenariats (recommandations A ii), B vii), C i))**

15. On a continué à créer des partenariats stratégiques à divers niveaux – projets, pays et monde entier. Dans plusieurs pays, le FIDA a participé, en fonction des ressources disponibles, à des partenariats faisant intervenir plusieurs démarches, notamment le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le Cadre de développement intégré (CDI) et les DSRP. Toutefois, des incertitudes planent sur l'utilisation du CDI étant donné que, dans de nombreux pays (y compris des pays qui ne bénéficient pas de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés), les efforts de coordination se rattachent à la démarche DSRP.

16. Très récemment, les efforts déployés pour renforcer le partenariat stratégique entre le FIDA et la Banque mondiale ont été axés sur le dialogue et l'action de sensibilisation en matière de politique générale ainsi que sur les opérations dans les pays. Une nouvelle initiative de partenariat entre le FIDA et la Banque mondiale a été examinée au niveau de la direction générale. Les possibilités de partenariat sont régulièrement étudiées avec d'autres acteurs, notamment gouvernements, ONG et institutions bilatérales et multilatérales. Pour ce qui est du secteur privé, des projets pilotes ont été mis sur pied avec des banques commerciales pour aider des institutions de microfinancement, de même qu'avec des entreprises internationales pour assurer des services de lutte intégrée contre les ravageurs dans le cadre de projets financés par le FIDA.

### **III. LES ENJEUX POUR L'AVENIR**

17. Compte tenu des progrès réalisés en 2000-2001, 2002 devrait être l'année de l'intégration et de la consolidation. Les acquis sont indéniables mais on peut déjà prévoir quels seront les principaux enjeux et problèmes dans la mise en œuvre du Plan d'action.

18. En matière de politique générale et de participation, l'une des tâches essentielles est d'apprendre aux chargés de portefeuille de pays à penser en termes d'impact et de viabilité des programmes et projets de pays pour pouvoir mettre en place un environnement institutionnel susceptible d'aider les pauvres. En matière de performance et d'impact, il faut inciter les parties prenantes dans les pays, en particulier les bénéficiaires, à demander que les opérations soient efficaces et suivies; il faut mobiliser compétences et ressources pour privilégier l'exécution, la supervision et l'évaluation des projets; enfin, il faut définir avec précision des liaisons mesurables avec les objectifs du développement mondial. En matière d'innovation et de gestion des savoirs, l'enjeu principal est de produire et de diffuser les savoirs – et d'intensifier les échanges d'expérience – par et pour les pauvres et leurs organisations. Dans tous ces domaines, de même que du point de vue de la création de partenariats, l'insuffisance de l'action du FIDA sur le terrain est l'un des principaux éléments de blocage.

19. Le manque de moyens humains et financiers est l'une des difficultés majeures auxquelles se heurte la mise en œuvre du Plan d'action. Jusqu'à présent, toutes les initiatives dans ce domaine ont été menées sans personnel supplémentaire, d'où une surcharge de travail inévitable. Les membres du personnel sont dans l'ensemble prêts à relever de nouveaux défis et assumer de nouvelles responsabilités, mais une certaine insatisfaction se fait jour car on ne leur donne pas les moyens de le faire. Comme le Plan appelle plusieurs mesures essentielles, il ne s'agit pas tant de produire les rapports et documents requis que de poursuivre avec constance et cohérence la mise en œuvre dans le long terme.

**FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)  
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE- OCTOBRE 2001**

Recommandation	Action	Date visée	Résultats	Progrès accomplis	Autres mesures/ incidences
<p><b>A. Objectifs de politique générale</b></p> <p>i) Veiller à ce que les COSOP mettent en lumière les aspects des politiques nationales et sectorielles pertinents pour la réussite des programmes, en tirant des conclusions sur des propositions de projet qui reflètent cette analyse (paragraphe 20, 23-26).</p> <hr/> <p>ii) Adopter une approche en harmonie avec le Cadre de développement intégré et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, compte tenu du mandat spécifique du FIDA, et veiller à tenir pleinement compte de l'environnement politique et institutionnel national dans les pays bénéficiaires potentiels en décidant du niveau et de la forme de l'assistance qui leur sera fournie (paragraphe 19, 23-24).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire établir par le Secrétariat un prototype de COSOP traduisant les recommandations pertinentes, spécialement A i), iii), iv), v) et C ii), de la Consultation.</li> </ul> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre des mesures en vue de participer, dans quelques pays, au Plan-cadre des Nations Unies et à la phase pilote du Cadre de développement intégré, dans le cadre des priorités et politiques nationales.</li> <li>Dans ce processus, renforcer les liens avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales (IFI) pour assurer le dialogue et la collaboration dans l'évaluation des politiques nationales et des environnements institutionnels ainsi que leurs incidences.</li> <li>Aider les pays bénéficiaires à élaborer des documents stratégiques de réduction de la pauvreté, sur demande du pays concerné.</li> <li>Voir aussi les actions relatives à B v) et C i).</li> </ul>	<p>Décembre 2000</p> <hr/> <p>Approche continue</p> <hr/> <p>Approche continue</p>	<p>a) Analyse plus détaillée de l'environnement politique favorable afin d'améliorer les perspectives de réussite des programmes et projets.</p> <p>b) Au cours des trois prochaines années, les COSOP et la programmation sont progressivement corrélés au Plan-cadre des Nations Unies et au Cadre de développement intégré (dans certains pays).</p> <p>c) En complément, l'impact sur la pauvreté est renforcé par la participation à la conception de stratégies de réduction de la pauvreté avec les pays bénéficiaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement d'un prototype de COSOP (Yémen), examiné par le Conseil d'administration lors d'un séminaire en septembre 2000.</li> <li>Organisation d'un séminaire sur les procédures applicables aux COSOP, approuvées à titre expérimental par le Conseil en décembre 2000.</li> <li>Accord avec le Conseil sur la structure et la teneur des COSOP compte tenu des recommandations du Plan d'action.</li> <li>Soumission de deux COSOP (Inde et Mozambique) au Conseil pour examen.</li> </ul> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en route de la participation au Plan-cadre des Nations Unies et au Cadre de développement intégré dans dix pays.</li> <li>Intensification des efforts pour renforcer les partenariats stratégiques avec la Banque mondiale, en insistant sur le dialogue et l'action de sensibilisation concernant les politiques générales et sur les opérations dans les pays (par exemple Bangladesh, El Salvador, Nigéria, Yémen etc.).</li> <li>Lancement d'une nouvelle initiative de partenariat entre le FIDA et la Banque mondiale examinée par les deux institutions au niveau de la direction générale.</li> <li>Participation à la préparation des DSRP en cours ou prévue pour dix pays d'Afrique, quatre pays d'Asie, deux pays d'Amérique latine et quatre pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer ce modèle à tous les COSOP à compter de 2001.</li> </ul> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préciser les ressources humaines et financières</li> <li>Renforcer les capacités du personnel pour mener le dialogue sur les politiques</li> <li>Mobiliser l'aide de consultants de haut niveau dans le court terme.</li> <li>Trouver un financement supplémentaire pour appuyer la démarche DSRP. (incertitudes quant à l'avenir du Cadre de développement intégré)</li> </ul>

**FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)  
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE– OCTOBRE 2001**

Recommandation	Action	Date visée	Résultats	Progrès accomplis	Autres mesures/ incidences
<p>iii) Assurer, en collaboration avec les organismes gouvernementaux pertinents, la participation la plus complète des bénéficiaires potentiels et autres parties prenantes à la conception et à l'exécution de projets (paragraphe 23 et 24)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir l'allocation de ressources au renforcement des capacités locales visant à stimuler la participation des populations et de leurs associations.</li> <li>Accroître l'échange d'expériences avec d'autres organismes et parties prenantes, y compris les communautés locales, afin de faire mieux connaître les différentes approches de la participation effective des bénéficiaires à la conception et à l'exécution de projets.</li> <li>Évaluer dans quelle mesure les cadres institutionnels encouragent la participation et prendre en compte le résultat de cette évaluation dans la conception, l'exécution, la supervision des projets ainsi que dans le dialogue avec les gouvernements.</li> </ul>	<p>À partir d'avril 2001</p> <p>Approche continue</p> <p>Approche continue</p>	<p>a) Accroître la participation des bénéficiaires et des parties prenantes dans le cadre de projets qui sont mieux gérés et qui répondent mieux aux besoins des intéressés en leur donnant le sentiment de maîtriser les opérations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suite donnée à la recommandation moyennant un appui pour que les bénéficiaires participent à la conception, à l'exécution et au suivi de tous les nouveaux projets (par exemple diagnostics participatifs, ateliers de concertation avec les parties prenantes et les bénéficiaires, évaluation des besoins, représentation des bénéficiaires au sein des organes associés à l'exécution des projets, etc.); promotion des organisations de base pour qu'elles influencent la prestation des services; appui à l'amélioration des liaisons avec le marché, etc.</li> <li>Affinement des méthodologies relatives aux démarches participatives lors de séminaires réunissant plusieurs parties prenantes au niveau national et régional et d'activités menées avec l'appui du Programme de coopération élargie FIDA/ONG (PCE) (par exemple, atelier de Bangalore avec des ONG d'Asie, initiatives avec l'Office allemand de la coopération technique (GTZ) en Afrique subsaharienne, activités d'ONG financées par le PCE en Jordanie et en Syrie, etc.).</li> <li>Introduction de l'évaluation du cadre institutionnel dans les COSOP, le cadre logique des projets et le dossier clé.</li> </ul>	<p>- Intégrer les méthodes qui auront été affinées.</p>
<p>iv) Accorder un poids approprié à la performance des emprunteurs en matière d'exécution lorsqu'il s'agit de décider de l'allocation des ressources (paragraphe 56).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affiner la méthodologie et la série d'indicateurs communs actuellement utilisés pour évaluer la performance des projets et du portefeuille.</li> <li>Élaborer un programme à horizon mobile sur trois ans sous forme de cadre de travail flexible reflétant, entre autres, les indicateurs susmentionnés.</li> </ul>	<p>Septembre 2001</p> <p>Décembre 2001</p>	<p>a) Les décisions relatives aux allocations sont de plus en plus déterminées par l'évaluation de la performance du portefeuille, en prenant en compte les possibilités de remédier aux carences institutionnelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affinement de la fiche sur l'état d'avancement des projets et mise au point d'un "papier-pays" (modèle joint) utilisé pour faciliter l'évaluation de la performance de l'exécution dans le pays et la prise des décisions relatives aux programmes de pays dans le cadre des ressources allouées aux régions.</li> <li>Élaboration de programmes à horizon mobile sur trois ans pour toutes les régions.</li> </ul>	<p>- Surveiller et améliorer les outils utilisés pour l'examen du portefeuille.</p>



**FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)  
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE– OCTOBRE 2001**

7

Recommandation	Action	Date visée	Résultats	Progrès accomplis	Autres mesures/ incidences
<p><b>B. Objectifs relatifs à des approches particulières et à l'impact</b></p> <p>i) Renforcer l'efficacité de la démarche du Fonds en matière de lutte contre la pauvreté en intensifiant la recherche de solutions innovantes dans des domaines clés, dont l'environnement (avec une intensification de l'action dans les zones arides et les écosystèmes fragiles, où la pauvreté intrinsèque et l'insécurité alimentaire vont de pair avec la dégradation de l'environnement), l'insécurité alimentaire des ménages, le renforcement des organisations communautaires et des capacités locales, les services financiers ruraux et l'équité entre les sexes (paragraphe 12, 27-31, 35-36, 38, 44).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les ressources allouées à l'élaboration des projets et les mesures visant à intégrer pleinement les questions interdépendantes, comme l'environnement, la sécurité alimentaire des ménages et l'équité entre les sexes, dans la conception et la supervision de l'exécution (voir aussi B vi)).</li> <li>Dans le cadre de l'examen annuel du portefeuille, procéder à l'analyse, sur la base de l'expérience du FIDA et de celle d'autres donateurs, des principaux problèmes de développement et contraintes dans des domaines clés ainsi que des moyens susceptibles de les atténuer par le biais des interventions du FIDA.</li> </ul>	<p>Comptes rendus annuels</p> <p>À partir de septembre 2000</p>	<p>a) Les projets intégrant de nouvelles approches des principaux problèmes dans les domaines clés sont plus nombreux.</p> <p>b) Les résultats des projets témoignent d'améliorations durables des moyens d'existence des bénéficiaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration des questions transsectorielles (environnement, sécurité alimentaire des ménages et équité entre les sexes) dans les opérations grâce à l'application de directives et procédures précises, par exemple analyse de la situation et de l'impact écologiques, aide-mémoire pour la sécurité alimentaire des ménages et l'équité entre les sexes.</li> <li>Élaboration de programmes spéciaux, maintenant en cours d'exécution dans toutes les régions, pour renforcer l'orientation "équité entre les sexes" des activités du FIDA dans les pays.</li> <li>Introduction à titre pilote des mesures anthropométriques de la malnutrition et des indicateurs ventilés par sexe pour suivre/mesurer l'impact des projets (Chine et Maroc).</li> <li>Organisation d'un atelier (Fiuggi, 19-20/09/2001) sur la malnutrition, et confirmation de l'utilité des mesures anthropométriques pour déterminer les progrès réalisés dans la lutte contre la malnutrition chronique.</li> <li>Utilisation des ressources DAT/PCE pour appuyer les organisations rurales de base et renforcer leurs capacités (par exemple Jordanie, etc.)</li> <li>Examen, dans le rapport de situation sur le portefeuille de projets pour 2000 soumis au Conseil d'administration en avril 2001, de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement dans les projets menés avec l'appui du FIDA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner et intégrer les indicateurs.</li> </ul>

**FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)  
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE– OCTOBRE 2001**

Recommandation	Action	Date visée	Résultats	Progrès accomplis	Autres mesures/ incidences
<p>ii) Tirer parti de l'avantage comparatif du Fonds en renforçant le dialogue sur l'action à mener et l'analyse dans des domaines pertinents, et en affinant sa focalisation sur les secteurs susceptibles de stimuler une plus large application (paragraphe 12-13).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre des mesures propres à renforcer les capacités du FIDA en matière d'analyse des politiques:               <ul style="list-style-type: none"> <li>a) redéploiement et formation de personnel;</li> <li>b) accroissement des ressources destinées à l'aide, à l'élaboration et à l'exécution de projets;</li> <li>c) préparation de directives à l'intention du personnel pour l'analyse des politiques relatives aux domaines dans lesquels le FIDA a un avantage comparatif comme indiqué au paragraphe 20 du rapport de la Consultation;</li> <li>d) développement de partenariats et de réseaux avec des institutions pertinentes.</li> </ul> </li> <li>• grâce à une meilleure analyse des politiques, formuler des méthodes propres à renforcer le dialogue sur les lignes d'action dans les domaines pertinents avec d'autres donateurs et les autorités des gouvernements bénéficiaires, y compris par les actions décrites dans A i), iii); B iv) et C i).</li> </ul>	<p>Décembre 2000 à décembre 2002</p> <p>Approche continue</p>	<p>a) Le rôle du FIDA en tant que moteur et centre de savoirs est renforcé, et les parties prenantes ainsi que d'autres acteurs du développement y recourent de plus en plus.</p> <p>b) Les politiques de développement rural sont améliorées grâce à l'influence du FIDA; et dans les pays où le Fonds intervient, on note l'apparition ou la consolidation d'un environnement favorable aux ruraux pauvres.</p> <p>c) La capacité du FIDA dans le domaine du dialogue sur les grandes orientations et la conception des projets est améliorée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une équipe spéciale interdépartements pour l'analyse et le dialogue concernant les politiques générales et analyse des cas où le FIDA a su trouver des réponses aux questions politiques ou institutionnelles (par exemple, décentralisation, financement rural, modes de faire-valoir, etc.)</li> <li>• Préparation d'un projet de cadre théorique pour l'analyse et le dialogue concernant les politiques.</li> <li>• Organisation d'une campagne nationale et régionale de lutte contre la pauvreté rurale à partir des évaluations régionales de la pauvreté et du <i>Rapport 2001 sur la pauvreté rurale</i> (au total, 15 manifestations prévues en 2001).</li> <li>• Poursuite des objectifs relatifs à l'analyse et au dialogue concernant les politiques par le biais d'études spéciales ou d'ateliers (par exemple, étude SAPPROS sur les possibilités de prestation de services sur les hautes terres du Népal).</li> <li>• Voir également A ii) plus haut.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer un guide pour la typologie des institutions et le dialogue sur les politiques.</li> <li>- Former le personnel, en particulier les chargés de portefeuille de pays, à la typologie des institutions et à l'élaboration des politiques.</li> <li>- Instaurer un partenariat pour l'élaboration et l'exécution des projets et développer le maillage.</li> <li>- Déterminer les incidences du point de vue des ressources.</li> </ul>

**FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)  
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE- OCTOBRE 2001**

Recommandation	Action	Date visée	Résultats	Progrès accomplis	Autres mesures/ incidences
<p>iii) Améliorer l'évaluation d'impact (paragraphe 13).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les liaisons avec les cibles du développement global.</li> <li>• Réexaminer les pratiques actuelles et élaborer:               <ul style="list-style-type: none"> <li>a) un cadre méthodologique plus rationnel pour l'évaluation d'impact et l'utiliser régulièrement pour <i>établir le bilan</i> des programmes et projets du FIDA;</li> <li>b) une politique générale et un programme destinés à <i>améliorer la performance, la viabilité et l'évaluation d'impact</i>, en utilisant l'approche du cadre logique participatif.</li> </ul> </li> <li>• Recenser les meilleures pratiques et élaborer des outils et directives pour un système de suivi et d'évaluation efficace au niveau des projets.</li> </ul>	<p>Septembre 2001</p> <p>Septembre 2001</p> <p>Avril 2001</p>	<p>a) Grâce aux nouvelles pratiques améliorées convenues et mises en place ainsi qu'à un système d'évaluation périodique de la façon dont le FIDA réussit à promouvoir des innovations, le Fonds s'est acquis une réputation internationale d'institution solide ayant un impact durable et effectif sur la réduction de la pauvreté.</p> <p>b) Le rôle du FIDA en tant que centre de référence dans le domaine de la réduction de la pauvreté rurale est plus largement reconnu. Le volume des informations recueillies et la fréquence de leur diffusion augmentent sensiblement pendant les 3 à 5 prochaines années.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achèvement de la phase I (bilan), établissement d'un rapport préliminaire sur le cadre proposé et soumission d'un projet de proposition à la direction. La méthodologie proposée devrait définir les liaisons avec les cibles du développement mondial et permettre d'harmoniser les critères d'évaluation, conformément à la demande formulée par la communauté du développement.</li> <li>• Création du groupe de travail sur la réalisation d'impact par le cycle des projets. Le rapport du groupe (juillet 2000) esquissait les principes applicables au renforcement de l'impact des projets. Examen des résultats lors d'un séminaire international (novembre 2000).</li> <li>• Introduction en juin 2001 d'un document de conception unifié centré sur un dossier clé. Le document de conception propose un format unifié où chaque phase de la conception détaille et éclaire un peu plus les phases précédentes. Les tableaux du dossier clé sont axés sur la typologie de la pauvreté et des groupes cibles, ainsi que l'analyse et le diagnostic institutionnel des partenaires des projets, éléments qui sont reliés à une matrice des rôles des parties prenantes, et un résumé des opérations menées par d'autres donateurs et des partenariats dans la zone de projet.</li> <li>• Poursuite de la mise en oeuvre concernant le DAT régional pour la réalisation d'impact.</li> <li>• Préparation d'un avant-projet de guide pratique pour le suivi et l'évaluation des projets de développement rural. Atelier d'examen/validation prévu pour octobre 2001.</li> <li>• Introduction de nouvelles directives pour la préparation du rapport d'achèvement de projet (RAP) qui insistera davantage sur l'évaluation d'impact (adopté pour 50% des projets achevés en 2000 et pour 75% en 2001).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer des directives opérationnelles pour l'évaluation d'impact.</li> <li>- Former le personnel et les directeurs de projet.</li> <li>- Adapter le guide pratique aux différentes régions.</li> <li>- Mettre sur pied des réseaux régionaux d'assistance technique, de prestataires de services et de mise en commun des savoirs dans le domaine du suivi et de l'évaluation et de la gestion axée sur l'impact.</li> <li>- Adopter de nouvelles directives applicables aux RAP pour tous les projets achevés en 2002.</li> </ul>

**FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)  
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE– OCTOBRE 2001**

Recommandation	Action	Date visée	Résultats	Progrès accomplis	Autres mesures/ incidences
iv) Documenter les caractéristiques novatrices en suivant un mode de présentation normalisée; et concevoir et mettre en oeuvre une stratégie de gestion des savoirs et de diffusion des enseignements tirés à d'autres parties prenantes (paragraphes 12-13, 75-76).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer une méthodologie et évaluer la capacité du FIDA en tant que promoteur d'innovations reproductibles dans le domaine de la pauvreté rurale, en coopération avec d'autres partenaires.</li> <li>• Préparer des directives opérationnelles relatives à la gestion des savoirs, qui facilitent la documentation d'innovation et la diffusion des enseignements.</li> </ul>	Avril 2001           Avril 2002		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation du PCE avec les ONG et préparation d'une note sur l'innovation dans ce domaine.</li> <li>• Achèvement de l'évaluation de la capacité d'innovation du FIDA, et publication des résultats préliminaires.</li> <li>• Création d'une unité de facilitation et d'appui pour la gestion des savoirs et première étape de la mise au point d'une stratégie en matière de gestion des savoirs. Création de quatre groupes thématiques qui ont déjà à leur actif les résultats suivants: i) examen du processus d'évaluation environnementale, dans le cadre de l'utilisation des outils diagnostiques; ii) création d'un site web sur la gestion des parcours; iii) rédaction d'un document de politique générale sur les micro-entreprises rurales; iv) approbation par le Conseil d'administration en mai 2000 d'un document de politique générale sur le financement rural, et directives opérationnelles en préparation.</li> <li>• Création d'une équipe spéciale chargée des questions d'équité entre hommes et femmes; création à titre pilote sur le site web du FIDA d'une base institutionnelle de données sur les spécificités hommes-femmes et la sécurité alimentaire des ménages.</li> <li>• Appui à deux réseaux électroniques régionaux (ENRAP en Asie et FIDAMERICA en Amérique latine et dans les Caraïbes) et mise en place prochaine d'un autre réseau (FIDAFRIQUE) pour faciliter les échanges de données d'expérience entre partenaires et l'apprentissage interinstitutions.</li> </ul>	Pour la gestion des savoirs: - Décider des pôles d'action. - Veiller à l'harmonisation de la stratégie avec celles qui ont trait à la gestion axée sur l'impact, à l'élaboration des politiques et à l'instauration de partenariats.

**FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)  
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE– OCTOBRE 2001**

Recommandation	Action	Date visée	Résultats	Progrès accomplis	Autres mesures/ incidences
v) Orienter son programme d'assistance vers les pays à revenu intermédiaire dans lesquels il existe des possibilités claires de mettre en oeuvre des projets novateurs et d'encourager une réorientation des institutions et des politiques en faveur des ruraux pauvres, parallèlement à une mobilisation accrue des ressources nationales (paragraphe 59-61).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier et exploiter les possibilités de projets novateurs et valoriser le potentiel dans les pays à revenu intermédiaire par le biais des COSOP et des documents de projet. Suivre les activités réussies dans le cadre du processus d'évaluation.</li> </ul>	Approche continue	a) Pendant la période 2000-2002, les programmes du FIDA dans les pays à revenu intermédiaire sont centrés sur des approches novatrices et sur une plus grande efficacité, à la fois en ce qui concerne les ressources et l'élaboration de politiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite de la réorientation de l'assistance vers les pays à revenu intermédiaire par le biais des COSOP et de la démarche d'admission, avec intensification des efforts pour accroître l'efficacité des ressources nationales et de l'élaboration des politiques (par exemple, Liban).</li> </ul>	
vi) Utiliser les ressources affectées aux dons pour renforcer les principaux objectifs du Fonds notamment en encourageant des mesures et des initiatives novatrices, des solutions institutionnelles, des améliorations technologiques et le partage des savoirs (paragraphe 64-66).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir une politique et une stratégie en matière de dons afin de mieux coordonner l'utilisation de ces ressources.               <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Élaborer un mécanisme de préparation et d'exécution de programmes pour présentation au Conseil d'administration.</li> <li>b) Présenter une politique et une stratégie générale en matière de dons au Conseil d'administration.</li> </ul> </li> <li>Présenter des rapports sur l'état d'avancement trois fois par an.</li> </ul>	Septembre 2000  En concertation avec le Conseil d'administration	a) La politique arrêtée sur l'utilisation des ressources destinées aux dons est appliquée afin de faire progresser les objectifs centraux du Fonds.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation en septembre 2000 d'un séminaire sur le mécanisme de préparation et d'exécution des programmes (désormais appelé mécanisme de financement du développement des programmes ou MFDP). Soumission en décembre 2000 du cadre MFDP au Conseil d'administration qui l'a approuvé pour 2001.</li> <li>Élaboration de directives/procédures opérationnelles en cours.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un document de politique générale/de stratégie concernant les dons qui sera soumis au Conseil d'administration.</li> </ul>
vii) Explorer les possibilités d'accroître le financement disponible auprès de ressources autres que les donateurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire usage de la souplesse ménagée dans l'emploi des revenus de l'année en cours aux fins d'engagements.</li> <li>Analyser les possibilités (avantages, coûts et risques) d'accroître le volume des ressources autres que celles provenant des donateurs, notamment les commissions sur prêt, les taux d'intérêt et le produit des placements.</li> <li>Présenter des documents à ce sujet au Conseil.</li> </ul>	Décembre 2000  Avril 2001	a) L'approche relative aux nouveaux moyens possibles d'accroître le financement par des sources autres que les donateurs est arrêtée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approbation par le Conseil d'administration en décembre 2000 d'une politique de tirage à hauteur de 100%.</li> <li>Présentation au Conseil en septembre 2000 d'un document sur le cofinancement de projets par le biais du marché. Approbation par le Conseil en décembre 2000 d'un cadre de cofinancement.</li> <li>Approbation par le Conseil des gouverneurs en février 2001 d'un document de politique générale sur le financement au moyen de ressources autres que celles des donateurs.</li> </ul>	

**FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)  
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE– OCTOBRE 2001**

Recommandation	Action	Date visée	Résultats	Progrès accomplis	Autres mesures/ incidences
<p><b>C. Objectifs concernant la complémentarité et la reproductibilité</b></p> <p>i) Multiplier les partenariats stratégiques et élargir la collaboration du Fonds ainsi que le cofinancement, avec d'autres donateurs. Les COSOP devraient servir de cadre général à cette coopération. Les objectifs sont d'améliorer l'apprentissage mutuel et la mise en commun des enseignements; partager la capacité institutionnelle; et renforcer le potentiel de reproductibilité et de diffusion des meilleures pratiques de lutte contre la pauvreté (paragraphe 14-16, 25).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser la portée actuelle des partenariats stratégiques et, sur le plan quantitatif, le volume et la proportion de cofinancement avec d'autres donateurs.</li> <li>• Développer une coopération plus technique et financière avec des donateurs multilatéraux et bilatéraux.</li> <li>• Accroître le cofinancement pour couvrir au moins 30% du niveau d'engagement annuel du FIDA.</li> <li>• Augmenter le volume des fonds mobilisés pour la réduction de la pauvreté au moyen de ressources nationales et/ou externes.</li> <li>• Élaborer une stratégie visant à accroître le partenariat avec le secteur privé au niveau des projets et présenter un document à ce sujet au Conseil.</li> <li>• Veiller à ce que les éléments susmentionnés soient pris en compte dans le contenu des COSOP et des rapports du Président.</li> <li>• Voir aussi A i).</li> </ul>	<p>Avril 2001 puis rapports annuels</p> <p>April 2001</p> <p>À partir d'avril 2001</p>	<p>a) Les efforts du FIDA pour accroître le cofinancement ont abouti à mobiliser au moins 30% du montant de son programme annuel de prêts, avec une augmentation mesurable du volume des ressources, nationales ou externes, affectées à la réduction de la pauvreté.</p> <p>b) Une amélioration sensible, tant de la quantité, que de la qualité de la coopération technique et financière avec d'autres donateurs est notable dans la programmation et induit ainsi une réduction de la pauvreté plus durable, plus intensifiable et plus reproductible.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduite d'une enquête sur les partenariats stratégiques pour les opérations; résultats communiqués au Conseil d'administration dans le rapport de situation sur le portefeuille de projets.</li> <li>• Document sur la stratégie avec le secteur privé en préparation.</li> <li>• Prise en compte des partenariats avec le secteur privé dans les COSOP et les rapports et recommandations du Président sur les propositions de projets.</li> </ul>	

**FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)  
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE– OCTOBRE 2001**

Recommandation	Action	Date visée	Résultats	Progrès accomplis	Autres mesures/ incidences
<p><b>D. Objectifs relatifs à l'utilisation des ressources</b></p> <p>i) Examiner la répartition annuelle des prêts par région, y compris les demandes émanant de nouveaux pays et les situations de relèvement au sortir d'une crise (paragraphe 52, 62-63).</p> <p>-----</p> <p>ii) Concentrer les ressources sur les pays pauvres et veiller à ce que leur part, à des conditions particulièrement favorables, ne soit pas inférieure à 67% (paragraphe 54).</p> <p>-----</p> <p>iii) Définir des critères permettant de déterminer les circonstances dans lesquelles des prêts à des conditions favorables pourraient être accordés à d'autres pays, en proposant un plafond sur la proportion des fonds ainsi octroyés (paragraphe 54).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revoir les allocations régionales et présenter un document à ce sujet au Conseil.</li> </ul> <p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser l'actuelle répartition des ressources.</li> <li>Ajuster la future répartition comme nécessaire pour assurer que le programme annuel de travail et budget soit conforme à l'objectif de 67% pour les pays pauvres (comme approuvé dans le contexte des Principes et critères en matière de prêts en 1994).</li> <li>Établir des rapports annuels.</li> </ul> <p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Établir des critères clairs, y compris le plafond proposé en prenant en compte les disponibilités en ressources du FIDA.</li> <li>Présenter un document à ce sujet au Conseil.</li> </ul>	<p>Avril</p> <p>2001</p> <p>puis</p> <p>rapports</p> <p>annuels</p>	<p>a) La répartition du programme de prêt par région est arrêtée.</p> <p>b) La priorité accordée en permanence aux pays pauvres est assurée.</p> <p>c) Les critères et le plafond relatif aux prêts à des conditions particulièrement favorables à d'autres pays sont arrêtés, y compris le rôle du Conseil dans l'approbation des cas exceptionnels.</p>	<p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif atteint et même dépassé, puisque la part des prêts accordés à des conditions particulièrement favorables est de 85% pour 2000 et devrait être de 81% pour 2001.</li> </ul> <p>-----</p>	